

Travailler chez Tokuyama

Pour pouvoir travailler chez nous, l'ensemble des intervenants de votre société doit avoir suivi une induction sous forme de permis de travail ou de plan de prévention. Ces documents permettent de rappeler les règles de sécurité en vigueur chez Tokuyama et de faire une analyse des risques du travail que vous allez effectuer dans notre usine. Cette induction a pour finalité d'éviter que vous subissiez ou provoquiez un accident de travail.

Ce permis de travail ou ce plan de prévention est parfois accompagné de permis spécifiques :

- **Permis feu** pour les travaux par point chaud (soudure, meulage,...) : travail à deux minimum (un intervenant et un surveillant), EPI spécifiques y compris surveillant, douche portative, ...
- **Permis travaux en hauteur** pour les travaux à plus de 1m80 sans protection collective : Travail à deux minimums (un intervenant et un surveillant), seul les harnais complets avec bretelles sont autorisés, échafaudage conforme, ...
- **Permis en espace confiné** : Travail à deux minimums (un intervenant et un surveillant), ...
- **Permis de levage mécanique** : Tous les engins de levage mécanique doivent avoir eu une inspection annuelle avec rapport, vérification du bon état de tous les appareils de levage, ...
- **Permis de levage manuel** : Respect strict des ports de charge maxi par personne, effectuer les bons gestes et postures, ...
- **Permis de travail sur plan d'eau** : Port d'un gilet de sauvetage obligatoire, interdiction de porter des bottes, ...
- **Permis d'excavation.**
- **Permis livraison** : respect du plan de circulation, du stationnement, de la limitation de vitesse (10 km/h), ...

Pour les consignations électriques, vous devez prévoir un cadenas par intervenant et par équipement consigné.

Les EPI de base pour travailler chez Tokuyama :



Casque de sécurité en bon état répondant à la norme EN 397 avec le

Lunettes de sécurité en bon état, propre et sans rayure. Lunettes teintées en extérieur uniquement.

Vêtement manches longues haute visibilité de jour (jaune ou orange fluo) et de nuit (bandes réfléchissantes) si travail nocturne.
Vêtement rentré dans le pantalon.

Pantalon avec éventuellement des bandes réfléchissantes si travail de nuit.

Chaussures de sécurité répondant à la norme ISO 20345, classe S3-SRC.

Ces EPI de base pourront être ajustés en fonction des risques identifiés et du lieu dans lequel le travail sera réalisé chez Tokuyama. Des EPI supplémentaires pourront être jugés nécessaires : masque anti-poussière, gants de protection, visière, combinaison, équipement de soudeur, protection auditive...

Remarque importante : notre atelier de production émet un niveau sonore de 110 dBA. Si vous devez travailler à proximité de cette installation en fonctionnement, vous devez prévoir des protections auditives avec un niveau d'affaiblissement de 35 dB de SNR.

Merci de contacter votre chargé de travaux chez Tokuyama pour plus de précision sur tous ces éléments de sécurité.

Usine certifiée :

